

# SECTION CALVADOS

## ILS VEULENT CASSER LA FONCTION PUBLIQUE ET ... LA DGFIP

«CAP 22»

**DESTRUCTION**

de la **Fonction Publique**

façon **PUZZLE** !



C'est une tendance lourde depuis des années dans des Services Publics mis sous tension permanente. Sous couvert d'économies budgétaires, pour partie discutables, l'exercice des missions est en danger et les réorganisations se multiplient. A la DGFIP nous avons été particulièrement visés par les suppressions d'emplois mais aussi d'incessantes restructurations. Chacun-e le constate les difficultés

se multiplient sur les conditions de travail et sur le contenu même du service public rendu aux usagers.

L'actuel Gouvernement a clairement annoncé une accélération de ces tendances sous couvert de « réorientation de l'Action Publique ». Les annonces « RH » ont fixé le cap : plans de départs « volontaires » de fonctionnaires, recrutements de contractuels de droit privé dans les 3 Fonctions Publiques, rémunérations au mérite, mobilité forcée,... En matière de contenu des missions, CAP 22 sera rendu public dans quelques semaines puis un Comité Interministériel tracera la « feuille de route » à décliner dans tous les services publics, avec effet dès le prochain Projet de Loi de Finances. Pour supprimer 50 000 emplois de Fonctionnaires d'État en 4 ans, comme le Président Macron s'y est engagé, les pistes reposent sur une accélération des restructurations (régionalisation, départementalisation des missions,...) mais aussi des abandons de missions (par exemple la suppression ordonnateur/comptable est explicitement assumée) et enfin des services publics dont la gestion reposera sur la « modernisation numérique ».

La DGFIP est clairement citée par le Gouvernement comme l'administration cible qui devra supporter un « gros effort ». Pour notre part, nous pensons que le gouvernement veut tout simplement casser notre administration, sans préoccupation aucune des agents qui la font vivre, des missions au service des usagers particuliers, professionnels et collectivités locales. C'est tout sauf un hasard que l'attaque majeure porte sur la DGFIP, administration de contrôle, comme la DGCCRF, l'Inspection du Travail ou la Douane. C'est tout sauf un hasard si c'est la DGFIP, administration de gestion et de contrôle des Collectivités Locales à qui « les bébés vont être refileés » réduisant d'autant le déficit de l'État central.

*Solidaires Finances Publiques 14* n'a eu de cesse de mettre en débat avec les agents ce mécano infernal en cours et de construire des interpellations collectives. Aujourd'hui il faut aller plus loin et se serrer les coudes collectivement si on ne veut pas vivre des reculs terribles qui conduiraient à un abandon clair et net de ce qui a été au cœur du modèle social Républicain avec une Fonction Publique et des Services Publics au service de toutes les populations sur tous les territoires.

Avec la quasi-totalité des organisations syndicales de fonctionnaires réunies dans l'unité, nous appelons tous les agents à faire bloc : défendons-nous nous-mêmes !

**Nous devons réagir collectivement et nous défendre**

**Alors, « CAP sur le 22 Mars ! Toutes et Tous en grève »**

Tél.: 02-31-47-11-85

mel: [solidairesfinancespubliques.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr)

# Que sera la DDFIP 14 en 2023 ?

## Un scénario « imaginaire » mais terriblement crédible !!



*Nous avons choisi de faire modestement de la prospective en imaginant ce que pourrait être notre Direction locale à relativement court terme. Nous ne voulons pas « faire peur » mais lucidement observer ce que peuvent être de manière crédible les effets des décisions administratives liées à la déclinaison des arbitrages politiques en cours. Nous forçons sûrement le trait... mais pas tant que ça !*

*Voici donc des extraits imaginés des notes départementales que nous pourrions recevoir d'ici 2023 :*

### Rapport Annuel du DDFIP 14 en 2023

**La révolution numérique** du Service Public a connu ces dernières années des évolutions majeures, la DGFIP en a été un des principaux artisans. Plus de 80 % des relations usagers sont dématérialisées et la quasi intégralité des échanges sur les Ressources Humaines également, les deux ont dégagé des gains de productivité significatifs.

Par ailleurs, **la politique territoriale** des dernières années a considérablement modifié les rapports DGFIP/collectivités territoriales dont les compétences ont évolué. S'agissant des grandes collectivités nos services sont cantonnés au contrôle budgétaire et pour les plus petites nous maintenons un service voué à leur être transféré au fil de leurs regroupements rendus obligatoires.

Ensuite **la Politique Immobilière de l'État** nous conduit à optimiser nos locaux en nous séparant prioritairement de ceux pris à bail et des immeubles domaniaux qui présentent les meilleures opportunités sur le marché de l'immobilier. Le Préfet, désormais autorité de tutelle de la DGFIP, nous a également demandé d'opérer tous les rapprochements interministériels possibles, à commencer par les sujets transverses. Là aussi les gains de productivité sont et seront notables.

**En matière d'emploi**, les 4 dernières Lois de Finances ont imposé 30 000 suppressions d'emplois à la DGFIP. Compte-tenu de son évolution démographique, la DDFIP 14 a été moins touchée que d'autres directions de même rang et n'a contribué qu'à hauteur de 120 postes. Cependant, la poursuite de la modernisation du rôle et des missions de l'État, les évolutions territoriales et les progrès technologiques renforceront la tendance baissière de nos effectifs.

S'agissant de **la politique des Ressources Humaines**, la DGFIP avait anticipé une partie des décisions attendues suite au rapport alors appelé CAP 2022. L'affectation départementale a permis d'obliger les agents dont les postes étaient supprimés sur une résidence à suivre la mission sur la nouvelle résidence. Il n'y a ainsi pas eu de rupture du champ des compétences. Un décret d'application a rapidement été pris dès lors que la loi mobilité était votée depuis 2008. Ainsi la plupart des postes transférés sur les collectivités territoriales ou d'autres administrations de l'État ou de l'Hospitalier ont été occupés dans les meilleurs délais. Enfin, des agents de la DGFIP se sont saisis du Plan de Départ Volontaire pour rejoindre des études notariales, des cabinets comptables et fiscaux ou encore des cabinets de conseil en gestion territoriale.

### Fiscalité des Particuliers :

Suite à la suppression de la Taxe d'Habitation mise en œuvre effectivement l'année dernière pour l'ensemble des contribuables, et constatant l'impact décroissant des sollicitations des usagers liées aux difficultés de la mise en œuvre du PAS, la Direction Générale nous demande de diviser par

deux les structures d'assiette gérant les particuliers. Il est en conséquence décidé de maintenir les SIP-A (Service des Impôts des Particuliers-Assiette) suivants : 1 sur CAEN, et 1 à Trouville. Le dispositif sera complété par des permanences en mairie qui pourront être assurées par l'EDR Fiscal lors des périodes de dépôt des déclarations des revenus.

## Recouvrement des Particuliers et Professionnels :

L'expérience menée l'année dernière dans 7 départements a démontré le caractère opérationnel d'une gestion commune des créances des particuliers et des professionnels avec l'application RSP-Forcé Universel dans un service départemental unique. La généralisation de cette expérience nous conduit à localiser ce nouveau service, le SRD (Service de Recouvrement Départemental), sur le site de CAEN-DELIVRANDE.

## Fiscalité des Entreprises :

Les restructurations des années passées ont apporté la preuve que l'organisation des missions par pilotage ciblé était opérationnelle et que les listings fournis étaient de grande qualité. Nous en tirerons les conséquences en créant un service unique départemental, le SIE-D à CAEN-DELIVRANDE. Les contractuels de la start-up Fisc-Out ont reçu pour mission de mettre au point le programme local de requêtage transversal qu'impose cette dernière phase de la réforme.

## Services de Gestion Publique :

L'extension de compétence du SDGP (Service Départemental de Gestion Publique) localisé CAEN-BERTRAND est une réussite. Par suite, seules 3 Trésoreries locales (dont CHU) seront pour l'instant maintenues dans le Calvados. La localisation des postes sera décidée d'ici le 29/02/2023 après consultation des élus locaux. Nous proposerons des permanences mensuelles assurées par des salariés, intérimaires et les services civiques dans les collectivités qui nous solliciteraient.

## Situation de la Paierie départementale:

Les missions de l'ex Conseil Départemental, supprimé en 2021, sont gérées par le Conseil Régional de Normandie. Cette collectivité ayant décidé de mettre en œuvre une gestion comptable en SDOC (Structure Décisionnaire Ordonnateur Comptable) c'est le SDOC de ROUEN qui sera en charge de la mission. Les agents de l'ex-Paierie départementale pourront bénéficier du dispositif d'information sur la mobilité en lien avec l'Action Sociale et le médecin de prévention de Lille.

## Publicité Foncière

L'antenne locale du SPF-U (SPF Unique) de Caen est supprimée. L'expérience de gestion directe du fichier par les notaires et les évolutions technologiques ayant fait leurs preuves, une localisation départementale unique est devenue une évidence. Les modalités de récupération des données de l'antenne de Caen seront sensiblement identiques à celles qui ont permis la suppression de l'antenne de Pont-l'Évêque en 2020.

## Cadastre ::

Comme prévu de longue date l'IGN (Institut Géographique National) est la seule structure désormais pilote du Plan. Le reliquat des personnels Géomètres sera reversé dans le SDUC (Service Départemental Unique Cadastral) de Caen. Déjà affectés depuis plusieurs années sur des missions fiscales ils renforceront le plan d'action qui est destiné à tirer les conséquences des retards de traitement des évaluations et l'augmentation des contentieux qui affectent les finances locales que l'État doit compenser.

## Contrôle Fiscal :

Dans le prolongement de la mise en place l'an dernier des 2 SDCF (Structures Départementales de Contrôle Fiscal) une note précisera les modalités de répartition des missions d'expertises à assurer pour le SIE-D tout comme les nouvelles modalités d'application du CFA (Contrôle Fiscal Allégé) dont le législateur a décidé la mise en œuvre.



## Accueil des usagers :

Le CCS (Centre de Contact et Services) de Caen transmettra en fin de chaque mois les modalités de transfert des rendez-vous pris par les usagers pour le mois suivant. Nous aurons ainsi connaissance de l'ensemble des dates de rendez-vous pour tous les services de la DDFIP 14. Cette opération, désormais rodée, permet de moduler les effectifs des centres d'accueil et d'y affecter les agents en conséquence. Par ailleurs, nous avons maintenant la confirmation que le CCS assurera définitivement et exclusivement les réponses aux sollicitations téléphoniques des usagers.

## Calendrier des opérations :

Un intense dialogue sera engagé sous 15 jours avec les chefs de services pour validation des travaux nécessaires à cette phase de réorganisations. Des structures sont déjà pré-positionnées mais de nouvelles sont à créer au 01/09/2023 et nécessitent une étude particulière. Les dossiers finalisés seront présentés au CTHSL (Comité Technique Hygiène et Sécurité Local) lors de sa première séance annuelle, le 1<sup>er</sup> avril 2023. Des fiches de consignes seront transmises pour assurer un soutien au réseau au plus tard le 15/06/2023 pour les travaux préparatoires. Les conséquences RH pour les agents seront notifiées individuellement via un mail automatisé fin juillet 2013.

## Conséquences immobilières :

Compte-tenu de l'orientation interministérielle rappelée dans le rapport annuel le site de Lisieux, en location, sera totalement libéré au 01/09/2023. Concernant CAEN-GAMBETTA la concentration des services qui arrivera à un premier terme permettra la vente du bâtiment à CAEN Business School qui les transformera en résidence



hôtelière étudiante. Le site de Bayeux a pu être vendu dans le cadre d'une opération d'investissement du centre aquatique.

Les opérations de concentration de Lisieux se poursuivront afin de libérer dans les meilleurs délais les locaux à la société PARTHEOS. Dans le cadre de la suppression des structures décidées cette année, il est lancé un appel d'offre départemental pour la mise en location des locaux disponibles sur l'ensemble des sites restants de la DDDFIP 14. Si certains Services Publics peuvent être intéressés dans le cadre de leurs propres restructurations, une prospective prioritaire est lancée pour accueillir des starts-ups que le Medef ou la CGPME ont été chargé de recenser par le Préfet de Région.

### Dispositifs RH :

Les agents connaissent maintenant bien les dispositifs rappelés dans le rapport annuel. Ceux qui voient leur mission transférée dans une autre administration seront affectés dans ses structures. À défaut 3 emplois publics leur seront proposés et un refus conduirait à leur mise en disponibilité d'office. La liste des emplois disponibles dans la DDDFIP 14 sera publiée par le Directeur Régional dès réception de sa FARE (Fiche Annuelle de Rationalisation des Effectifs). Les agents dont la mission est transférée dans un autre service de la DDFIP 14 la suivront impérativement. La CAP locale annuelle du 15/07/2023 pourra évoquer les éventuelles situations individuelles avant avis prépondérant du Directeur en sa qualité d'employeur public.

**Refusons ce scénario catastrophe pour les populations et les agents**

**Le scénario n'est pas si fictif car les tendances récentes vont dans une direction que le gouvernement accélère. Cette situation mérite analyse lucide et résistance collective. Alors un rendez-vous à noter.**

**Jeudi 22 mars :  
Grève et manifestation unitaire  
des Fonctionnaires !**